

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD –

ETAIENT EXCUSES

M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**AVENANT AU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE
AVEC ECO-EMBALLAGES**

2015.148

Eco-Emballages et Adelphe ont lancé une nouvelle phase de l'expérimentation par le biais d'appel à candidatures consistant à tester **le développement du recyclage de tous les emballages ménagers rigides et souples en plastique, entre 2015 et 2016.**

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 26 février 2015, la Ville de Cognac, sous contrat avec Eco-Emballages, s'est associée au Grand Angoulême et à Calitom afin d'établir une candidature groupée pour cet appel à projet **concernant l'extension des consignes de tri qui pourrait être mis en place au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2016.** Cette dernière a été retenue par Eco-Emballages.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement du Territoire Communal du 18 novembre 2015,

AR PREFECTURE

016-211601026-20151126-CM_2015_148-DE
Regu le 30/11/2015

2015.148
nomenclature : 8.8.2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer « l'avenant au contrat pour l'Action et la Performance » avec Eco-Emballages.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS